

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 36 (1900)  
**Heft:** 43

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

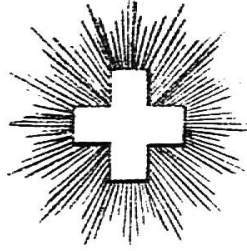
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

---

**SOMMAIRE:** *L'École à l'Exposition universelle de 1900. — A propos de la réforme orthographique. — Chronique scolaire: atlas scolaire suisse, Jura bernois, Vaud, Schwyz, Zurich, Grisons, Allemagne, Autriche. — Revue des journaux. — Partie pratique: Leçons de choses. — Composition. — Dictées. — Récitation.*

---

## L'ÉCOLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

### Les écoles primaires.

S'il est vrai qu'« enseigner, c'est choisir », il est encore bien plus vrai que décrire ici, c'est aussi choisir. Tout vouloir passer en revue serait une impossibilité. Ce serait, au reste, un travail presque inutile. Ce que nous cherchons, c'est de dégager de l'examen des documents entassés dans le Palais de l'enseignement et de l'éducation quelques considérations générales, c'est d'apprécier les efforts accomplis et les résultats obtenus, c'est de faire des rapprochements avec les institutions scolaires suisses, afin de tirer de cette étude comparative des enseignements profitables pour notre pays.

Nous commencerons par l'exposition organisée par les soins du Ministère français de l'instruction publique, pour passer ensuite à celle des autres pays.

— *La classe modèle.* Comme à Genève, à notre Exposition nationale de 1896, on trouvait à Paris une classe modèle. Harassé par les chaleurs torrides de la seconde moitié de juillet, las de voir et de prendre des notes à la course, le visiteur s'arrêtait volontiers dans ce coin plus sombre et presque plus frais (oh! combien peu!) du groupe I. Le local lui-même portait à la méditation. Que d'idées ne suggérait-elle pas, cette modeste école primaire, ce simple temple de l'école nationale, qui a vu défilé, au cours de la saison passée, des instituteurs, des professeurs, des hommes d'école venus des cinq parties du monde! Et ils passaient avec plaisir quelques heures dans cette enceinte, ces pédagogues de toutes nationalités et de toutes langues, comme en un lieu familier, où l'on se sent à l'aise, bien chez soi.

La classe représente le type le plus fréquent de l'école républicaine et démocratique française : l'école à un seul maître. Asseyons-nous et regardons, nous aussi, autour de nous. Le mobilier est complet. C'est d'abord le pupitre du maître, puis le banc à deux places de quatre hauteurs différentes. Ces bancs, au dossier droit, sont vissés au plancher. Disons en passant que nos derniers systèmes suisses leur sont bien supérieurs à tous égards. Ils sont plus ajourés, plus élégants, plus hygiéniques, sans contredit. Trois tableaux noirs, dont un à volets et à quatre faces, sont fixés au mur. Trois armoires renferment les fournitures scolaires, la bibliothèque (que n'avons-nous chez nous partout une bibliothèque aussi bien composée !), les archives, le musée scolaire et les collections scientifiques.

Le matériel d'enseignement se compose d'appareils à la fois simples et ingénieux. La plupart ont été confectionnés par les maîtres à l'École normale déjà : un appareil distillatoire, une lentille grossissante faite d'un ballon plein d'eau, un électroscope en papier, une boussole formée d'une lime aimantée équilibrée par deux fourchettes, un pyromètre, etc., toutes choses qui prouvent, comme on l'a dit, que l'instituteur français sait tirer profit des excellentes leçons où M. René Leblanc, directeur de la revue illustrée d'enseignement populaire *Après l'école*,<sup>1</sup> leur enseigne « l'art de faire quelque chose avec rien ». Un baromètre, un thermomètre et un compendium métrique complètent ce matériel d'enseignement.

Sur ce point, pourtant, nous devons faire une première réserve. On s'en va répétant aujourd'hui que l'instituteur doit créer lui-même le matériel dont il a besoin. On peut faire beaucoup avec rien. « Quelques flacons, quelques tubes, un peu de craie, du vinaigre, suffisent pour donner aux leçons le caractère expérimental qui leur convient. » Encore faut-il s'entendre. S'il s'agit de créer des collections de sciences naturelles : minerais, bois, céréales, insectes, etc., nous sommes d'accord ; mais fabriquer un matériel en vue d'un enseignement expérimental est toute une autre affaire. Il peut bien y avoir par ci par là un maître doué d'une assez grande habileté manuelle et d'une force de volonté suffisante pour confectionner lui-même ce qui manque ; mais son cas ne peut être généralisé et étendu à tout l'ensemble du personnel.

Est-ce que, par hasard, on exige de lui qu'il dessine toutes les cartes murales (passe encore celle qui se rapporte à l'enseignement de la géographie locale, mais les autres !), qu'il compose tous les modèles de dessin ou de modelage ? Il serait bon d'en finir une fois avec cette idée qui tend à devenir un axiome indiscutable : *l'instituteur peut créer tout son matériel scientifique*. Il n'a, pour ce travail, aujourd'hui moins que par le passé encore, — car on exige toujours davantage de l'instituteur, — ni le temps, ni, dans la plupart des cas, l'habileté technique, ni l'outillage, ni l'argent nécessaires. De même qu'on achète des cartes, des globes, des tableaux

<sup>1</sup> Paris, librairie Edouard Cornély, rue de Vaugirard, 101.

d'histoire naturelle ou des collections de modèles, il faudra en venir à acheter aussi le matériel scientifique indispensable.

C'est en s'inspirant précisément de ces idées que M. Petitot, instituteur à Issoudun, a composé un excellent *Laboratoire scolaire*, simple, d'un emploi facile et d'un prix modique. Les délégués suisses aux congrès de l'enseignement proposeront l'achat d'un certain nombre de ces « laboratoires », qui seront ensuite déposés dans chacune de nos expositions scolaires permanentes.

Tout ce matériel de la classe modèle a été choisi avec la préoccupation évidente de rendre les leçons aussi concrètes que possible, de placer les choses avant les mots, les formules et les lois. Oh ! il y a bien par ci par là quelques accrocs à ce principe pédagogique ; ainsi, dans la leçon de travail manuel, cette définition du prisme droit par laquelle on débute et que nous eussions mille fois mieux voir figurer au bas du tableau plutôt que dans le haut. Mais la note dominante est la préoccupation du concret : plan de la salle d'école, du village de Gournay, dans l'Oise, cartes diverses, *musée d'instruction civique*.

Car il y avait, sur un des rayons de l'armoire qui contenait le matériel scientifique un véritable musée d'enseignement civique,<sup>1</sup> toute une série de dossiers renfermant les documents susceptibles de rendre les leçons d'instruction civique aussi concrètes que possible. Avec ces documents on peut faire appel à l'expérience de l'enfant, à ce qu'il sait déjà, en partie du moins, afin de le conduire progressivement vers les connaissances nouvelles.

Les principaux dossiers qui constituaient le *musée civique* de la classe modèle étaient les suivants : *l'administration communale, les élections, les contributions directes, les contributions indirectes, le service militaire, la justice, les postes et télégraphes*, etc. Le dossier relatif aux postes et télégraphes renfermait : 1° *une enveloppe de lettre avec le timbre oblitéré et des cachets* ; 2° *une carte-lettre* ; 3° *une carte postale* ; 4° *des bandes timbrées* ; 5° *une lettre recommandée* ; 6° *une lettre chargée* ; 7° *un mandat-poste avec talon* ; 8° *un mandat-carte* ; 9° *un bon de poste* ; 10° *une enveloppe de lettre insuffisamment affranchie et portant le chiffre-taxe* ; 11° *un télégramme* ; 12° *une carte-télégramme*.

Sur la chemise de chaque dossier se trouve la liste des documents qu'il contient, de telle sorte qu'un seul coup d'œil permet de se rendre compte de ce dont on dispose. Etant donné que chacun de nous est naturellement collectionneur, il faut croire que le travail de recherche et de classement qu'impose le musée civique n'est pas sans un certain attrait pour le maître.

Mais continuons notre petit voyage autour de la classe modèle, car il y aura beaucoup de choses à y voir : un buste de la République, celui du président Loubet, celui de Pasteur, un tableau de

<sup>1</sup> L'*Educateur* publiera dans son prochain numéro un article de M. C. Blanc sur *l'enseignement de l'instruction civique*, où nos lecteurs trouveront cette idée développée tout au long.

la déclaration des Droits de l'homme, une série d'images de la collection d'Hugo d'Alési, le règlement scolaire, le règlement relatif aux précautions hygiéniques à prendre pour prévenir et combattre les maladies transmissibles ; sur le pupitre du maître, à côté des registres scolaires et de l'emploi du temps, un certain nombre de cahiers de préparation de la classe.

Les tableaux noirs portent les résumés des leçons du jour : une leçon de morale sur nos devoirs envers nous-mêmes : *Histoire du patriote genevois Bonivard*. Récit, généralisation du précepte (seul, dans les ténèbres d'un profond cachot, loin des autres hommes, Bonivard a des devoirs à remplir, envers lui-même, envers son corps, envers son âme), applications particulières à l'enfant, maxime ou résolution, telle est la forme ordinaire des leçons de morale. Dans l'angle du tableau, un joli croquis du château de Chillon vu la nuit, éclairé par la lune. Plus loin, sur un autre tableau, un chant scolaire, sur un autre, une leçon d'histoire sur la prise de la Bastille, sur un quatrième, enfin, une leçon de travail manuel avec applications : construction en carton d'un parallépipède droit à base carrée. La leçon comprend : une vue de l'objet à construire, élévation et plan, développement avec cotes, directions relatives à l'exécution, applications au calcul : recherche de la surface latérale, de la surface totale, du volume.

Le travail des élèves était représenté par ce que les Français appellent les *cahiers de roulement*. C'est notre *Tout y va*, le *Diarium* des Allemands. Nous en avons feuilleté plusieurs. Ce qui nous a le plus frappé, c'est le soin extrême qu'apportent les maîtres français à la correction. Corrections à l'encre rouge, détaillées, minutieuses. Sur ce point, il serait bon, chez nous, d'en revenir aux bonnes traditions d'antan. La correction bien faite est un véritable enseignement intuitif, fécond en résultats.

Nous aurons mentionné tout ce qu'il y avait dans la salle modèle quand nous aurons signalé aux fenêtres deux jardinières contenant des démonstrations agricoles ; d'un côté, on montre l'action fertilisante des gaz qui s'échappent du fumier de ferme ; de l'autre, quatre pots de bégonias indiquent nettement que le développement de la plante est en rapport avec la nourriture qu'elle reçoit. Mais nous reviendrons plus tard sur ce point quand nous parlerons du *jardin scolaire*, qui se trouvait à une centaine de pas plus loin, en dehors du palais de l'enseignement.

Classe modèle, oui, sans doute, où, en l'absence du maître, qui ne s'expose pas et qui seul peut donner la vie, on démêlait l'intention bien arrêtée de partir toujours des choses connues, de l'expérience de l'enfant, pour le conduire lentement, mais sûrement, vers les connaissances nouvelles. Refaire avec l'enfant le chemin que l'humanité a parcouru pour arriver à la découverte des choses. C'est bien ainsi qu'instinctivement s'instruit le petit enfant. Méthode éducative, active, naturelle, comme on voudra. Elle est clairement indiquée

par la nature de l'enfant, qui demande d'appuyer toujours les mots, les signes, les formules, sur des réalités concrètes.

A cela, rien à redire. Et pourtant, chaque fois que nous quittons la classe modèle, nous étions pris du même scrupule, obsédé par la même idée : n'y a-t-il vraiment pas trop de choses dans un espace aussi limité ? A force de tout vouloir mettre dans la salle d'école, ne finira-t-on pas par ne plus rien y voir du tout ? Prenons garde de ne pas justifier la vérité du fameux proverbe allemand : *Er sieht den Wald vor lauter Bäumen nicht*.

Un guide du visiteur, publié par les soins de la *Revue pédagogique*, disait : « la décoration des murs est sobre ». Que dirait-il, grand Dieu, si elle était riche !! Nous n'avons rien à objecter à ceux qui désirent voir un peu d'art pénétrer à l'école. Les belles images d'Hugo d'Alési peuvent y contribuer. Reconnaissons pourtant franchement que quelques-unes d'entre elles, avec leurs teintes polychromes exagérées, doivent donner une singulière idée aux enfants des contrées qu'elles représentent.

L'école doit être gaie ; nous la voulons ornée de quelques beaux tableaux classiques, irréprochables ; de quelques plantes, d'un peu de verdure ; mais n'en faisons pas, de grâce, un bazar scolaire, une sorte de capharnaüm renfermant toute espèce d'objets dans un ordre plus ou moins confus.

Il nous semble préférable que le maître apporte pour chaque leçon les objets propres à la faire comprendre et à l'illustrer. Il ne s'agit pas d'habituer l'enfant « à la papillonne », mais bien de régler sa curiosité naturelle, qui se porte sur toutes choses et de la diriger sur un certain nombre d'objets que l'instituteur choisit comme les plus utiles à connaître.

F. G.

## A PROPOS DE LA RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

### Entre visuels et auditifs.

Je ne m'excuse pas auprès du lecteur de lui parler encore orthographe ; la question est de celles qui intéressent tout le monde, et toujours. Cette fois, d'ailleurs, il ne s'agit pas de savoir si l'on a tort ou raison de supprimer telle lettre dans certains mots, ou telle règle d'accord. Il s'agit d'expliquer *pourquoi* ces nouveautés trouvent des partisans et *pourquoi* elles trouvent des adversaires. Vous entendez bien : un pourquoi scientifique.

L'explication, je me hâte de le dire, appartient à un psychologue pénétrant et ingénieux, M. Victor Egger. Il a eu la curiosité de se poser le problème et il nous en offre une solution qui plaît par sa simplicité. On est assez porté, en général, à croire que les esprits sont favorables ou hostiles à la réforme de l'orthographe, selon qu'ils sont, en toutes choses, novateurs ou conservateurs. C'est là une explication superficielle qui ne saurait convenir à un philosophe. Le propre du philosophe est de chercher les causes. Il y a longtemps que le mot a été dit : le savoir véritable est celui qui atteint la cause du phénomène. Telle a été l'ambition de M. Victor Egger, et voici ce qu'il a trouvé.

Trois partis se sont constitués au sujet de la réforme de l'orthographe : des radicaux, qui s'intitulent phonétistes ; des modérés ou opportunistes, qui s'intitulent néographes ; enfin, des conservateurs purs.

Or, le phonétiste n'est pas simplement un esprit avancé, hardi, qui croit servir la cause du progrès général en bouleversant la syntaxe. Le phonétiste est un « auditif », c'est-à-dire un homme pour qui le langage est uniquement une chose de l'oreille. Le conservateur pur n'est pas simplement un esprit timide qui, par système, fait de l'opposition à tout changement, quel qu'il puisse être. Le conservateur est un « visuel » pour qui le langage est principalement une chose de la vue. Quant aux néographes, ce ne sont pas des politiques, habitués aux transactions, et amis des cotes plus ou moins mal taillées : ce sont des auditifs qui font certaines concessions aux visuels, parce qu'ils possèdent eux-mêmes une « imagination visuelle des mots, créée, développée, fixée par l'éducation ». Les néographes « accordent au mot écrit le droit de garder une physiologie propre », à la condition qu'elle soit en rapports assez étroits avec le son du mot prononcé. Quand ce rapport n'existe pas, on est trop lâche, à leur gré. Les néographes opèrent par la réforme. Dans tous les autres cas, par la routine.

On reconnaît ici une application heureuse de cette distinction entre les auditifs, les visuels, — et les moteurs — qui est familière aux psychologues, surtout depuis les travaux de Charcot et de son école. Mais M. Egger ne se contente pas d'emprunter à cette école une de ses formules. Il tire certaines conséquences du principe qu'il adopte.

La plus considérable est que la thèse des conservateurs, c'est-à-dire les visuels, est à peu près impossible à défendre, du moins en Europe. Un lettré chinois a le droit d'être un visuel, puisque la langue écrite diffère, pour lui, de la langue parlée. Il a appris à connaître une multitude de lettres, auxquelles ne répondent pas de sons. Il les *voit*, il ne les *entend pas*. Un Européen, au contraire, a parlé — et entendu — sa langue, bien avant de l'écrire, et de mettre l'orthographe. Sauf les typographes, les calligraphes, les experts en écriture, les graphologues, et les personnes sourdes qui se servent d'un blok-notes pour communiquer avec leurs proches, tous les Européens sont des auditifs. Donc, les auditifs doivent l'emporter sur les visuels. Donc, la réforme sera.

Ce n'est pas tout. M. Egger prétend prouver à l'Académie française elle-même (on la dit plutôt opposée à la réforme) qu'elle ne peut refuser de s'y associer. Pourquoi ? Parce que la plupart des Quarante sont, de par leur spécialité littéraire, beaucoup plus auditifs que visuels. Il y a quatre poètes, à l'Académie : Or, la poésie est une musique, non une peinture, quoi qu'en ait dit Horace. Les poètes sont, ou doivent être des auditifs, ce qui signifie qu'il est d'obligation pour eux de se ranger à la réforme. Les orateurs, les conférenciers, les professeurs et les auteurs dramatiques forment un groupe de vingt et un auditifs professionnels. Voilà donc une force de vingt-cinq voix acquise à la réforme. Ou plutôt vingt-six, car M. Egger n'a rangé dans aucune des catégories susvisées, M. Gréard, « ancien professeur, devenu l'administrateur et le conseiller des professeurs, grand moraliste et grand pédagogue, à tous ces titres, réformateur par amour des causes justes, et de la jeunesse ». C'est M. Egger qui le dit.

Je ne donne ici qu'une idée bien sommaire d'un travail où abondent les vues fines. Sur ce canevas très solide, courent partout de riches dessins. La psychologie comme l'amour, brode... Mais laissons toutes les observations de détail auxquelles la thèse pourrait donner lieu. Prise en ce qu'elle a d'essentiel, elle substitue une raison profonde à toutes les raisons médiocres et légères que chacun de nous peut alléguer, pour justifier le choix qu'il a fait d'une opinion. Et ce serait l'absolue vérité, s'il ne fallait compter, même en ce domaine, avec les passions humaines. Tel qui naît auditif, devient visuel, ou fait comme s'il l'était devenu, parce que cela lui paraît mieux porté... Mais en insistant sur cet ordre de considérations — étrangères, d'ailleurs, à la science psychologique — je désobligerai peut-être M. Egger ; de quoi je serais marri.

M.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

— *La conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique*, réunie à St-Gall le 24 juillet dernier, a décidé de constituer une Commission de sept membres chargée de la rédaction de l'atlas scolaire suisse ; cinq membres ont été désignés par la conférence. La Commission devait être complétée par les représentants du « Schweizerischer Lehrerverein » et de la « Société pédagogique de la Suisse romande ». Le bureau de cette dernière a nommé comme délégué M. François Guex, directeur des Ecoles normales de Lausanne et rédacteur en chef de l'*Educateur*. Ce choix est excellent, car il y a un intérêt majeur à ce que, en dehors des techniciens et des géographes de carrière, il y ait aussi dans cette commission des hommes d'école qui envisagent les questions pédagogiques dans leur ensemble. Rappelons que le membre de la Commission nommé par la conférence des directeurs de l'Instruction publique est M. W. Rosier, professeur à Genève. Sy.

**JURA BERNOIS. — Synode scolaire.** — Le synode scolaire du canton de Berne se réunira le vendredi 2 novembre, dès 9 heures du matin, dans la salle du Grand Conseil à Berne, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Revision de la loi sur le synode scolaire ;
- 2° Plan d'études pour les écoles de couture ;
- 3° Augmentation du traitement des maîtresses d'ouvrages du sexe.

**Nomination.** — En remplacement de M. Marcel Marchand, nommé directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, la Commission de l'Ecole secondaire de Tramelan a appelé au poste vacant, M. Frédéric Mathey, de Renan.

**Dénonciations pour contraventions scolaires.** — Un nouveau formulaire pour les dénonciations scolaires a été introduit par la direction de l'Instruction publique. D'après ce formulaire, le juge de police transmet le jugement à l'inspecteur des écoles qui en donne connaissance à la commission dénonciatrice. Il y a deux formulaires, l'un pour l'Ecole primaire et l'autre pour l'Ecole complémentaire.

« **Jeune Citoyen** ». — Le *Jeune Citoyen*, manuel obligatoire des cours complémentaires dans le Jura bernois, est publié chez MM. Payot et C<sup>ie</sup>, éditeurs à Lausanne. Il renferme plusieurs morceaux écrits spécialement pour les jeunes Jurassiens.

**Trésor de l'écolier.** — La troisième édition du *Trésor de l'écolier* vient de paraître à la librairie de l'Etat à Berne. La nouvelle édition a 41 feuilles d'impression et coûte fr. 2,40. Elle renferme quatre cartes historiques et une planche en couleurs, ainsi que de nombreuses gravures sur bois. H. GOBAT.

**VAUD. — Une leçon d'histoire.** — Jeudi, 18 octobre dernier, la 1<sup>re</sup> classe de l'Ecole normale des institutrices, accompagnée des maîtresses d'études et de quelques maîtres, a fait une charmante course d'études sur l'emplacement du vieil Aventicum.

Là, dans les trois salles du Musée et sur les principaux points de l'ancienne ville (cigognier, théâtre, porte de l'Est) elle a entendu une suggestive leçon de son professeur, M. Maillefer, sur le vieil Aventicum et la domination romaine en Helvétie. Le lumineux exposé de M. Maillefer en a plus appris aux élèves en quelques heures que de longues explications données en classe sur cette époque lointaine.

Nous recevons, d'une des jeunes participantes à cette excursion, les lignes suivantes :



« Nous aussi, nous avons eu notre course d'études ! Bien modeste et bien courte, puisqu'elle n'a duré qu'un jour, mais c'est un jour que l'on ne voudrait pas échanger contre beaucoup d'autres.

« A 11 heures, nous débarquons à la gare d'Avenches. Qu'il est joli le sentier qui nous conduit au vieux château bernois — maintenant école secondaire — au haut d'une colline plus jolie encore avec son aspect d'automne mordoré !

« C'est autour de l'amphithéâtre, un peu plus à l'est et près du musée, que nous nous arrêtons ensuite. Il est très grand, en forme d'hémicycle aux bords relevés, sur les gradins desquels 15 000 personnes au moins pouvaient prendre place. Mais on entrevoit les volets du musée qui s'ouvrent comme pour nous souhaiter la bienvenue ; allons-y vite avant le dîner.

« Il est grand, le musée : deux étages et un sous-sol.

« Nous sommes restées longtemps à contempler ces mosaïques, ces chapiteaux énormes sculptés avec art, et tous ces vieux restes aux inscriptions latines, que dominent les bustes de Vespasien et de Titus, à la tête large et plate, vrais types romains.

« Brrr... Tous ces vieux marbres font froid, et la pluie qui tombe tout à coup augmente encore ce sentiment désagréable ; aussi suivons-nous avec grand plaisir MM. L., syndic, et D., commandant d'arrondissement, à l'ancienne auberge bernoise, devenue aujourd'hui l'Hôtel de Ville. Nul besoin de dire ce que nous y fîmes.

« La pluie a cessé. Nous nous hâtons gaiement vers l'ancien forum. Là s'élève le Grand Cigognier, haut de 12  $\frac{1}{2}$  m. au moins, et plus au nord gisent les ruines du théâtre. C'est aussi un hémicycle où l'on distingue, à l'est, quelques gradins et pans de mur, et tout autour, des restes de muraille.

« Puis, rapidement, nous parcourons les 5 kilomètres de pourtour de l'ancien Aventicum, nous arrêtant à peine à la porte de l'Est, très grande, à en juger d'après les ruines, et à la Tornalaz, seule tour restante des 80 qui entouraient la ville.

« Il n'est pas encore nuit ; pourtant — hélas ! — il faut partir, malgré notre désir de rester et nos efforts pour manquer le train...

« Au revoir, Aventicum, au revoir et merci à messieurs les représentants si aimables de l'hospitalière cité ; et... en route, rires et gais refrains !

« Merci à vous tous qui nous avez procuré cette belle journée ; et, en particulier, à notre maître, M. le conférencier Maillefer. Toutes nous gardons de cette excursion un joyeux et durable souvenir.

« B. P., élève de l'E. N. »

**Ecole normale.** — Nous apprenons avec plaisir que les *Deutsche Stunden*, manuel pour l'enseignement de l'allemand basé sur la méthode intuitive, de M. Hans Schacht, professeur à notre Ecole normale, vient d'être introduit à l'Ecole des Roches, à Verneuil, dans l'Eure (France), dirigée par M. Demolins, dont l'*Educateur* a analysé le suggestif ouvrage sur l'*Education nouvelle*<sup>1</sup>.

**MUR.** — M. Cornuz, instituteur à Mur, vient de prendre sa retraite, et la population entière de cette commune a manifesté son attachement et sa reconnaissance à ce dévoué éducateur en organisant en son honneur une joyeuse soirée familière à laquelle ont pris part aussi des collègues des communes voisines.

C'est le 30 septembre à 7 heures du soir que, autorités et invités, parents et enfants de Mur, se sont réunis dans la salle d'école du village, pour adresser à M. Cornuz leurs regrets de le voir abandonner cette tâche qu'il a accomplie avec dévouement et pour lui présenter leurs remerciements, leurs vœux de bonheur et lui souhaiter de nombreuses années de retraite.

<sup>1</sup> Voir *Educateur*, 1899, N° 6.

Un superbe fauteuil Louis XV a été offert à M. Cornuz par ses anciens élèves reconnaissants et dont la plupart sont actuellement membres des autorités communales, etc. Ses collègues de la paroisse de Cudrefin lui ont offert une jolie étagère sur laquelle il déposera ses livres de prédilection, qu'il lira en goûtant les douceurs du fauteuil.

M. Amiet, syndic de Mur, M. Burnand, pasteur, et d'autres orateurs encore, lui ont adressé en termes bien sentis ce que les uns et les autres éprouvions à la pensée de ne plus posséder M. Cornuz comme éducateur de cette jeunesse à laquelle il s'est dévoué.

Les jeunes, c'est-à-dire les élèves actuels, lui ont aussi montré leur reconnaissance en présentant à leur maître un joli et utile souvenir et ont agrémenté cette soirée par leurs chants bien exécutés et bien appris.

M. Cornuz a enseigné pendant 31 ans et quelques mois ; 29 de ces années ont été consacrées à sa commune de Mur, où il a établi pour toujours sa résidence.

Nous aurons donc le plaisir de le posséder parmi nous, et ses collègues auront le bonheur de le voir encore dans leurs conférences, auxquelles il veut rester fidèle.

Que Dieu veuille le bénir dans sa retraite, lui conserver la santé et cette jeunesse de caractère si agréable à tous.

E. NICOD-MATHEY.

† **Henri Burdet.** — *L'Éducateur* enregistre avec un profond chagrin la mort prématurée d'un de ses meilleurs soutiens et amis, M. Henri Burdet, professeur de chant à Lutry, maître à l'École industrielle et à l'École supérieure de Lausanne. Deux jours avant sa mort, M. Burdet, qui s'intéressait vivement au succès de l'organe romand, nous annonçait encore l'envoi d'un nouveau chant pour nos lecteurs, *Le major Davel*.

M. Burdet était âgé de 41 ans seulement. Né à Naz, où son père était instituteur, il avait obtenu en 1878, après des études à l'École normale de Lausanne, son brevet d'instituteur.

Peu après, il était appelé à l'École secondaire de Lutry, où il s'acquit bientôt une juste réputation comme maître et comme musicien.

Le 24 juillet 1896, il avait été nommé maître de chant à l'École industrielle cantonale, en remplacement du regretté M. Dénéreaz, décédé. Il enseignait le chant dans plusieurs de nos établissements secondaires.

M. Burdet laissera d'unanimes regrets, et sa mort causera un vif chagrin à tous ceux qui l'ont connu.

C'était un homme aimable et jovial, d'une inaltérable bonne humeur, un travailleur infatigable et dévoué, qu'aucune tâche n'effrayait.

Excellent maître, il a formé toute une pléiade d'élèves qui lui étaient profondément attachés.

Musicien distingué, formé par son seul travail secondant d'heureuses dispositions naturelles, directeur plein d'entrain, c'est à lui que Lutry doit son remarquable développement musical.

Il faisait partie, depuis nombre d'années, du comité de la Société cantonale des chanteurs vaudois, et en était vice-président. En cette qualité, il a beaucoup travaillé au développement du chant dans le canton de Vaud.

SCHWYZ. — Le *Berner-Schulblatt* parle d'une singulière *réunion d'instituteurs* qui a eu lieu dernièrement à Einsiedlen. M. Frei, rédacteur, souhaite la *bienvenue* aux participants. M. le Dr Lienhard répond au nom des *autorités*. Le P. Ambroise Zürcher prononce le *sermon de fête*, et le doyen Tschopp, la *messe*. M. le conseiller d'éducation Aerni *dirige* les débats « mit soldatischem Schneid. » M. Baumgartner, directeur d'école normale, parle de la *pédagogie catholique*; le P. Guillaume Sidler, de *l'emploi de la carte dans l'enseignement*, et le conseiller d'éducation Brandstätter, *des noms de localités* dans la Suisse allemande. Au banquet enfin, le doyen Tschopp porte le *toast à la patrie*.

Des télégrammes de sympathie avaient été envoyés par tous les évêques suisses et par les principales associations catholiques de notre pays.

Et les instituteurs, où sont-ils ?

ZURICH. — Près de 2000 garçons sont inscrits pour les travaux manuels de cet hiver : menuiserie et sculpture sur bois, cartonnage et travail sur le fer.

GRISONS. — Grande joie dans la vieille Rhétie. La nouvelle loi sur le traitement des instituteurs (minimum de fr. 700 pour 24 semaines d'école) a été adoptée à une écrasante majorité.

ALLEMAGNE. — Les hygiénistes donnent volontiers en exemple l'école de Walchwil parce qu'on n'y donne des leçons que le matin. On vient de découvrir une nouvelle espèce d'école hygiénique, c'est celle de Neudorf, en Posnanie, où les élèves n'ont que 9 heures de leçons par semaine, parce qu'un seul maître doit y donner l'enseignement à 296 enfants répartis en quatre classes !

AUTRICHE. — A Grosnitz, une grande partie de la façade du gymnase tchèque s'est effondrée.

Sept personnes ont été tuées, dix grièvement blessées.

## REVUE DES JOURNAUX

De l'*Educational Review*: W. Harris. L'avenir des Ecoles normales. Comme l'enseignement secondaire, l'enseignement normal a pris aux Etats-Unis, dans ces dernières années, une extension tout à fait surprenante. Il avait 12 000 élèves en 1880 ; il en avait 67 380 en 1897, et le mouvement ascensionnel continue. De là une nécessité de plus en plus impérieuse : celle de fixer à l'enseignement normal des principes et des programmes qui lui assurent un avenir vraiment utile. Pour le Dr Harris, « l'école normale doit être une école de *méthode*. Il ne s'agit plus tant, à son avis, d'y acquérir des connaissances que de les organiser suivant les lois de succession et de dépendance, il ne s'agit plus tant de connaître que de critiquer. L'Ecole normale doit être réellement, au sens large, élevé et vrai du mot, un établissement d'enseignement supérieur. »

Oui ; mais comment faire quand les élèves au moment de leur admission ne possèdent précisément pas ces connaissances que le Dr Harris entend organiser ? Dans notre pays, l'Ecole normale devra conserver longtemps encore son double caractère, qui est celui de donner simultanément la culture générale et la préparation professionnelle.

(La Rédaction.)

## MENUS PROPOS

**Simple réflexion.** — Ma femme s'entend avec le docteur pour me faire aller à la chasse ; moi, j'ai ma tête ! je me suis dit : j'irai à la chasse, ça m'est égal, mais je ne chasserai pas...

**Les adverbess menteurs.** — Eh bien ! père, tu peux dire de ma part à celui qui t'a conté ça, qu'il a menti .. comme un adverbe.

— Comme un adverbe ?

— Sans doute ! La plupart des adverbess ne mentent-ils pas ? *Assuré-ment*, *positive-ment*, *avantageuse-ment*, *agréable-ment*, etc. Véridique, même, *ment* ! Elle est un peu grammaticale, hein, celle-là ?

— Un journal insérait dernièrement une annonce ainsi libellée : *Existence brillante assurée à tous ; moyens faciles de gagner six mille francs par an. Explication envoyée franco contre mandat de 5 francs, Y Z, poste restante.*

Un naïf, intrigué, envoya la somme demandée. Il reçut, courrier par courrier, la réponse suivante : — Faites comme moi.

## PARTIE PRATIQUE

### LEÇONS DE CHOSES

#### *Degré intermédiaire.*

##### La Cigogne.

Dans les villages où l'on rencontre la cigogne, on rattachera ce sujet à une série de leçons sur *le marais*. Dans d'autres endroits il y a lieu, nous semble-t-il, de s'en occuper lors du passage d'un vol de cigognes arrivant dans notre pays ou repartant vers d'autres climats.

##### INTRODUCTION

*M.* — Mes enfants, avez-vous vu, hier soir, vers six heures, ce vol de gros oiseaux blancs qui passaient sur notre village ?

*Emile.* — Je les ai vus. Ils tendaient leur cou en avant, et leurs pattes en arrière.

*M.* — C'est bien cela. Et qui les a vus encore ? (Mains levées.) Savez-vous le nom de ces oiseaux ?

*Henri.* — Mon papa m'a dit que c'étaient des *cigognes*.

*M.* — Bon. Qui veut répéter le nom de ces oiseaux ?

*X., Y., Z.* — Des cigognes, des cigognes !

*M.* — Eh bien, les cigognes vont faire le sujet de notre entretien de ce jour. Qui veut nous conduire à un endroit où l'on trouve des cigognes, afin que nous puissions les observer sur place ?... Personne ?

*Alice.* — Il n'y a pas de cigognes près de notre village. Celles d'hier *passaient* seulement.

*M.* — C'est vrai. Alors nous resterons en classe, et nous dirons ce que nous savons de la cigogne. J'ai, du reste, là, une jolie gravure, malheureusement pas en couleurs, où nous pourrons la regarder ensemble.

##### EXPOSÉ

1. *Description de la cigogne.* — La cigogne est un des plus grands oiseaux que l'on puisse voir dans nos contrées. Elle atteint, en effet, 1 m. à 1 m 20 de hauteur. En général, tout est mince et allongé chez cet oiseau : les pieds, le cou, le bec. Ses ailes sont larges et fortes, sa queue courte. Son plumage est blanc, seules les plumes des ailes sont noires. Le bec et les pieds sont rouges. A la base du cou sont de longues plumes pendantes et pointues.

2. *Ses migrations.* — Elle habite pendant l'été les contrées marécageuses de l'Europe occidentale. Mais, dès le commencement de l'automne, lorsque la nourriture est près de lui manquer, elle émigre avec un grand nombre de compagnes vers l'Asie Mineure et le nord de l'Afrique. Elle est d'ailleurs organisée pour parcourir de grandes distances, car sous un gros volume, elle présente un poids relativement minime.

3. *Son nid.* — Elle aime à construire son nid au faite des maisons villageoises, sur les cheminées ou aux murs des clochers. Ce nid, d'environ quatre-vingts centimètres de diamètre, est fait surtout de branchages, de roseaux et de tiges de graminées. C'est là qu'elle reste le plus souvent, debout sur un seul pied. La femelle y pond trois ou quatre œufs, rarement cinq.

4. *Sa nourriture.* — La cigogne se nourrit exclusivement de chair. Elle rend à l'homme d'importants services en détruisant un grand nombre de serpents, d'escargots et de limaces, de rats, de souris, d'insectes de toutes sortes. Elle ne dédaigne pas la viande corrompue. Malheureusement, elle mange aussi des grenouilles et des crapauds, des poissons, voire parfois des petits oiseaux.

5. *Ses mœurs : a) familiarité.* — La cigogne se familiarise vite avec les habitants de la maison où elle a bâti son nid. Elle suit le fermier au labour, pour

happer les vers que la charrue découvre ; elle joue avec les enfants, taquine les chiens et les chats, amuse et égaye tout le monde en dépit de son air mélancolique et sombre ; en un mot, elle devient tout à fait domestique. Aussi est-elle toujours la bienvenue ; chacun respecte sa vie et ses habitudes, et l'on dit couramment que, comme les hirondelles, elle porte bonheur à la maison sur laquelle elle a élu son domicile.

b) *Amour maternel et amour filial.* — Les cigognes témoignent à leurs petits le plus vif attachement. Dans des incendies, on en a vu se laisser brûler dans leur nid plutôt que d'abandonner leurs petits. On assure même qu'en 1820, à Kelbra, en Russie, des cigognes préservèrent leur progéniture en arrosant leur nid avec de l'eau qu'elles apportaient dans leur bec, Heureusement, les petits ne sont pas des ingrats : les jeunes cigognes soignent et nourrissent leurs parents, quand ceux-ci, devenus vieux, sont incapables de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance.

#### COMPARAISON ET GÉNÉRALISATION

Qu'est-ce qui frappe au premier coup d'œil, lorsqu'on regarde une cigogne ? — C'est la longueur des pattes, du cou et du bec. — Où vivent les cigognes ? — Dans les *marais*. — Pourraient-elles vivre dans les marais si elles avaient de courtes jambes ? — Non, car alors elles se traineraient dans l'eau et dans la boue. — Mais ayant ainsi de longues jambes, que faut-il à la cigogne pour qu'elle puisse saisir sa nourriture dans l'eau, sur le sol, et fouiller les hautes touffes d'herbe des marécages ? — Il lui faut un long cou et un long bec.

Parmi les oiseaux que vous connaissez ou dont vous avez entendu parler, y en a-t-il qui ressemblent à la cigogne ? — La *bécasse*, la *bécassine*, la *poule d'eau*, le *héron*. — A quoi pourrions-nous comparer les hautes jambes dont ces oiseaux sont pourvus pour parcourir plus facilement les marécages ? — A des *échasses*. — C'est pourquoi l'on donne à ces oiseaux le nom d'*ÉCHASSIERS*.

Qu'est-ce qui distingue les échassiers ? (Définition.)

Il faut citer encore parmi eux le *marabout*, sorte de cigogne de l'Inde, qui, en avalant gloutonnement les matières en putréfaction, travaille à la salubrité publique, et l'*ibis*, qu'adoraient les anciens Egyptiens.

On désigne sous le nom d'*échassiers coureurs* des oiseaux exotiques plus grands que nos oiseaux de marais ; ils sont conformés pour la course, et n'ont pas le bec aussi long : ce sont les *autruches*, les *casoars* et les *nandous*.

Enfin, voici une dernière gravure que je vous ai montrée il y a quelque temps. Qui reconnaît cet oiseau ? — C'est le *flamant*. — Bien. Le flamant est un vrai oiseau de marais, ayant tous les caractères d'un échassier ordinaire. Qu'est-ce qui le distingue cependant ? — Il a les pieds palmés ; c'est pourquoi on le rattache aux *palmipèdes*.

H. JATON.

#### APPLICATIONS

- 1<sup>o</sup> Compte rendu écrit.
- 2<sup>o</sup> Dictée :

#### La cigogne.

La cigogne est l'hôtesse familière et respectée des vieilles ruines, des pauvres villages ; c'est l'amie de l'homme. Son bec, redoutable aux insectes, aux vers et aux reptiles, protège les villes et les campagnes, la ferme, la grande route, le carrefour et le sillon.

C'est une grande voyageuse : elle émigre comme sa petite sœur l'hirondelle et fuit l'hiver ; mais elle revient au printemps. Elle revient toujours, ayant son souvenir pour guide et son instinct pour boussole. L'aimant qui l'attire et ne la trompe jamais, c'est son nid, le nid qu'elle a bâti au sommet d'une vieille église, d'une tour en ruine ou sur le toit d'une chaumière devenue sa maison. Ce nid l'attend. Abandonné à l'approche des neiges et des frimas, il redevient une couche et un berceau à chaque printemps.

FULBERT DUMONTEIL.

- 3° Dessin élémentaire d'une cigogne.  
4° Lecture : Gobat et Allemand, page 243 : *La Cigogne*. — Jeanneret, *La Patrie*, page 190 : *Les Cigognes*. Page 194 : *L'arrivée des cigognes* (poésie).  
5° Récitation :

**Le renard et la cigogne.**

Compère le renard se mit un jour en frais,  
Et retint à diner commère la cigogne.  
Le régal fut petit et sans beaucoup d'apprêts :  
Le galant, pour toute besogne,  
Avait un brouet clair : il vivait chichement.  
Ce brouet fut par lui servi sur une assiette.  
La cigogne au long bec n'en put attraper miette ;  
Et le drôle eut lapé le tout en un moment.  
Pour se venger de cette tromperie,  
A quelque temps de là la cigogne le prie.  
« Volontiers, lui dit-il, car avec mes amis  
Je ne fais point cérémonie ».  
A l'heure dite, il courut au logis  
De la cigogne son hôtesse,  
Loua très fort sa politesse  
Trouva le diner cuit à point ;  
Bon appétit surtout : renards n'en manquent point.  
Il se réjouissait à l'odeur de la viande,  
Mise en menus morceaux et qu'il croyait friande.  
On servit, pour l'embarrasser,  
En un vase à long col et d'étroite embouchure.  
Le bec de la cigogne y pouvait bien passer ;  
Mais le museau du sire était d'autre mesure.  
Il lui fallut à jeun retourner au logis,  
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris,  
Serrant la queue, et portant bas l'oreille.  
Trompeurs, c'est pour vous que j'écris :  
Attendez-vous à la pareille.

H. J.

LA FONTAINE.

**Le platane.**

Rattacher cette étude à une série de leçons sur la promenade publique (Plan d'études des écoles primaires du canton du Vaud, degré intermédiaire).

I. INTUITION, OBSERVATION. — Observer des platanes dans une promenade publique, dans une cour, sur une terrasse. Platanes taillés, à branchage élargi, ombrage ; platanes non taillés, tronc élevé, branches étalées. Écorce se détachant par plaques. Étude de la feuille ; échancrures, direction des nervures ; duvet poussiéreux de la face inférieure des feuilles. Fleurs réunies en grappes pendantes de capitules globuleux ; graines réunies en boules. Faire observer la croissance rapide des jeunes pousses chez les platanes taillés. Canal médullaire relativement gros. Montrer si possible des échantillons de bois.

II. DESCRIPTION ORALE D'APRÈS LE PLAN SUIVANT :

1. Description du platane : aspect, dimensions, tronc, écorce, branchage, feuilles. — 2. Fleurs mâles, fleurs femelles ; graines. — 3. Bois : qualités, usages. — 4. Culture ; taille, ombrage. — 5. Variétés, origine.

III. COMPTE RENDU ÉCRIT.

Le platane est un arbre de haute taille que l'on plante dans les promenades publiques et dans les parcs. Il peut atteindre de vingt-cinq à trente mètres de hauteur. Son tronc, ordinairement droit et élevé, attire l'attention par son écorce

bigarrée, dont la couche extérieure se détache par grandes plaques irrégulières. Sa feuille palmée, à cinq lobes profonds, est portée par un long pétiole, à la base duquel est un bourgeon. Comme le noyer et le châtaignier, il porte deux sortes de fleurs, des fleurs à étamines ou fleurs mâles, et des fleurs à pistil ou fleurs femelles. Ces deux sortes de fleurs sont disposées en épis pendants, discontinus et formés chacun de deux ou trois petits capitules globuleux. Aux fleurs femelles succèdent des graines réunies en boules de la grosseur d'une noix.

Le bois du platane a beaucoup d'analogie avec celui du hêtre, mais son tissu est moins régulier; ses mailles sont entrelacées et produisent un bel effet sous une couche de vernis copal. Il fend très difficilement, mais il se travaille très bien; sur le tour, il se prête aux moulures les plus délicates. Il n'est pas sujet à la vermoulure. Il est utilisé dans la charpente, dans la menuiserie et même dans l'ébénisterie.

Malgré les services que peut rendre son bois, le platane n'est cultivé chez nous que pour son ombrage et comme arbre d'ornement. Par la taille et par la culture, on l'empêche le plus souvent de s'élever à une trop grande hauteur et l'on oblige son branchage à s'étendre horizontalement, surtout dans le voisinage des habitations et sur les promenades publiques. Dans les avenues, dans les cours, on voit souvent se produire entre les branches d'un même arbre et entre platanes rapprochés des cas de greffe par approche. Chez les platanes taillés, les pousses annuelles se développent très rapidement et atteignent de un à deux mètres; aussi est-il nécessaire de les couper chaque année, en automne ou au printemps.

On distingue chez nous deux espèces de platane qui ne diffèrent pas beaucoup l'une de l'autre : le *platane oriental*, originaire de l'Asie, et le *platane occidental*, originaire de l'Amérique du Nord. Le premier atteint en Orient des proportions colossales; sur les rives du Bosphore, par exemple, on en rencontre dont le tronc atteint cinq à six mètres de circonférence. Le platane occidental se distingue surtout du précédent par des feuilles plus grandes, cordées à la base, couvertes en dessous d'un duvet très fin qui se détache naturellement, irrite la gorge et provoque la toux quand on le respire habituellement.

## COMPOSITION

### Si j'étais riche !

PLAN. — Une petite fille désire être riche afin de pouvoir s'acheter de beaux habits. — Son amie aimerait avoir de l'argent afin de secourir les malheureux. — Les deux fillettes ont grandi. L'une consacre à sa toilette tout ce qu'elle gagne; l'autre vient en aide aux pauvres. — Laquelle a raison ?

#### DÉVELOPPEMENT

Si j'étais riche ! disait une petite fille pauvrement vêtue, en admirant d'un œil d'envie la vitrine d'un grand magasin de nouveautés, j'achèterais cette robe aux nœuds roses, et ce chapeau garni d'une plume jaune. Oh ! comme ce doit être agréable d'avoir beaucoup d'argent et de pouvoir acheter toutes les jolies choses que l'on voit !

— Moi, si j'étais riche, répliqua son amie, une jeune fille à l'air sérieux et modeste, j'aimerais aussi porter de jolies robes; mais il me semble qu'il serait plus agréable encore de donner de l'argent aux pauvres, aux infirmes et aux malades.

Plusieurs années se sont écoulées. Les deux enfants ont grandi. Françoise est aujourd'hui une jeune servante légère et coquette qui consacre à sa toilette tout ce qu'elle gagne. Marie est devenue une habile couturière, modeste et simplement mise comme autrefois. Quoique pauvre, elle trouve toujours plus pauvre qu'elle avec qui partager ses petites économies.

Marie a raison. Dieu aime ceux qui secourent les malheureux. F. MEYER.

## CAUSERIE MORALE ET RÉDACTION

### *Degré intermédiaire et supérieur.*

#### **Le bon camarade.**

L'école est comme une grande famille dont l'instituteur est le père. Les élèves doivent se considérer comme des frères.

Un bon camarade est poli, honnête, serviable, compatissant. Il n'essaie jamais de tromper son maître pour obtenir des notes meilleures que ses camarades. Il n'induit jamais en erreur un condisciple dans le but de lui faire faire des fautes ou de lui suggérer des réponses inexactes. Si à l'occasion son devoir l'oblige à dénoncer un voisin coupable, il le fait à regret, et l'on sent bien que cela lui cause de la peine. S'il a commis une faute lui-même, il ne recule pas devant un aveu et ne laisse jamais accuser un autre à sa place.

Le bon camarade ne tourne pas en ridicule un élève qui lit mal, qui bégaye, qui est maladroit, qui chante faux ou qui a quelque difformité physique. Il ne s'enorgueillit jamais de ce qu'il sait et ne se vante pas de ses succès. Il n'est jamais jaloux des bonnes notes obtenues par les autres.

Le bon camarade est toujours prêt à rendre service ; il prête volontiers ses livres, ses cahiers et ses effets ; il se fait un plaisir de venir en aide à un camarade embarrassé. Il refuse de participer à de vilains tours joués à des camarades pauvres, faibles ou peu doués. Il est le défenseur des faibles et ne consent jamais à prendre part à une mauvaise action.

---

## DICTÉES

### **L'automne.**

Les anciens représentaient cette saison sous la figure d'une femme jeune et riante, couronnée de pampres, entourée de fruits. Et, en effet, l'automne répand à profusion sur la terre toutes les richesses qu'a promises le printemps et qu'a mûries l'été : pommes, poires, noix, amandes, châtaignes, raisins des vieux ceps nouveaux et rabougris. Le sillon se creuse et le laboureur y sème le grain. Mais bientôt le déclin commence : les brumes attristent le ciel, les arbres se dépouillent de leur parure flétrie, et les premières bises font tourbillonner dans les bois le bruisant amas des feuilles mortes.

#### **Faites un bon emploi de vos richesses.**

Une fois parvenu à la richesse, François devint la providence du pays. Il obtint que les ouvriers eussent leur dimanche entièrement libre. Ils n'en travaillèrent que mieux, et reçurent souvent des gratifications qu'ils méritaient et dont ils furent reconnaissants. Tout le pays changea d'aspect. Plusieurs cafés se fermèrent faute de pratiques. L'église devint trop petite pour la population qui s'y pressait. On ne trouvait plus dans la commune un seul individu qui ne sût lire. François établit, pour le village, une bibliothèque considérable, composée de livres instructifs, intéressants et amusants. Ses autres propriétés jouirent des mêmes avantages ; la misère y était inconnue.

François avait compris que la richesse et les honneurs ne procurent de véritables jouissances qu'autant qu'on les emploie à faire le bien.

(D'après M<sup>me</sup> de Ségur.)

F. MEYER.

#### **Les infiniment petits.**

L'autre jour, comme j'étais couché à l'ombre, je m'avisai de remarquer la variété des herbes et des animaux que je trouvai sous mes yeux. Je comptai, sans changer de place, plus de vingt sortes d'insectes dans un fort petit espace, et



pour le moins autant de diverses plantes. Je pris un de ces insectes, dont je ne sais point le nom, et peut-être n'en a-t-il point ; je le considérai attentivement, et je ne crains point de vous dire de lui ce que Jésus-Christ assure des lis champêtres : que Salomon dans toute sa gloire n'avait point de si magnifiques ornements. Après que j'eus admiré quelque temps cette petite créature si injustement méprisée, et même si indignement et si cruellement traitée par les autres animaux, à qui apparemment elle sert de pâture, je me mis à lire un livre que j'avais sur moi et j'y trouvai une chose fort étonnante : c'est qu'il y a dans le monde un nombre infini d'insectes pour le moins un million de fois plus petits que celui que je venais de considérer, cinquante mille fois plus petits qu'un grain de sable.

(Communiqué par Ch. Gaillard.)

MALEBRANCHE.

## RÉCITATION

### A maman.

Bonne maman, quand je suis sage,  
Mon petit cœur est tout joyeux,  
Mais, si j'ai mal fait mon ouvrage,  
Tu le découvres dans mes yeux.  
Pour que ce jour d'anniversaire  
Soit paisible, pur et serein,  
Le vrai secret, c'est, ô ma mère,  
De ne te faire aucun chagrin.

J.-L. BOISSONNAS.

### La petite chatte et l'enfant.

Pourquoi notre petite chatte  
Lèche-t-elle souvent sa patte,  
La passant, puis la repassant  
Et par derrière et par devant ?  
C'est qu'elle veut être proprette  
Et fait avec soin sa toilette.  
Elle est plus sage que l'enfant  
Qui pleure et crie en se lavant.

L. ROEHRICH.

### Les hirondelles.

Savez-vous la triste nouvelle ?  
Les vieux nids placés sous nos toits  
N'ont plus une seule hirondelle.  
Hélas ! nous n'irons plus au bois !

L'automne va jaunir les mousses,  
Tout se fane en cette saison.  
Voyez ! déjà les feuilles rousses  
S'éparpillent sur le gazon.

La bise qui souffle dépouille  
Les beaux jardins et les grands bois.  
Les arbres sont couverts de rouille,  
Voici l'hiver et les grands froids !

Laissons tomber la neige blanche...  
Espérons, attendons un peu,  
Nous verrons fleurir chaque branche  
Et le ciel noir deviendra bleu.

Alors, rapides et fidèles,  
Aux vieux nids placés sous les toits,  
Nous reverrons les hirondelles  
Et nous irons encore au bois.

O. AUBERT.

# AVIS

**A ce numéro est joint un supplément, l'arrêté ministériel de Georges Leygues concernant LA SIMPLIFICATION DE LA SYNTAXE FRANÇAISE.**

---

## CONGRÈS PÉDAGOGIQUE 1901

**Les membres du Corps enseignant qui ont encore entre les mains des rapports concernant les questions mises à l'étude pour le Congrès pédagogique de 1901, sont instamment priés de les expédier au plus tôt à l'adresse du secrétaire du Bureau du Comité central, M. Sonnay, adjoint, Lausanne.**

---

## VAUD

### INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

#### ÉCOLES PRIMAIRES

MM. les régents et Mmes les régentes qui, au 31 décembre 1900, auront droit à la première augmentation de traitement pour cinq années de service, sont priées d'adresser au département, avant le 15 novembre prochain, leur demande accompagnée de pièces délivrées par les commissions scolaires, attestant la durée exacte de leurs fonctions, avec indications des dates d'entrée et de sortie.

Les titulaires déjà pourvus d'une attestation sont dispensés d'adresser une nouvelle demande.

---

#### POUR PENSIONNAT

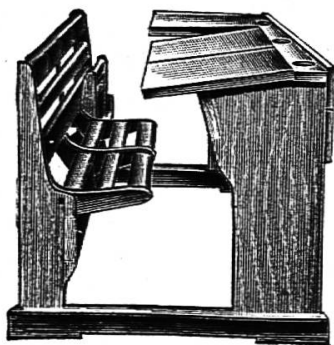
**A vendre ou à louer, JOLIE PROPRIÉTÉ**, près d'un port, lac Neuchâtel, rive vaudoise.

Bâtiment remis à neuf; dix chambres.

S'adresser au notaire Pidoux, Payerne.

---

#### FABRIQUE SPÉCIALE POUR INSTALLATIONS D'ÉCOLE



Système de banc d'école  
bernois.

#### Hunziker & Cie, Sarau

Fournisseurs des tables  
pour l'école d'Olten

Auditoires du Technikum, de  
Bienne

Salles de dessin du Polytech-  
nikum, Zürich.

# Ecole cantonale d'agriculture au Champ-de-l'Air. LAUSANNE

L'enseignement comporte deux semestres; il est approprié aux jeunes gens de la campagne. Il est gratuit pour les élèves réguliers suisses et étrangers.

Finance d'inscription, restituée à la clôture du cours aux élèves assidus, fr. 5. Assurance obligatoire contre les accidents fr. 2 50.

Ouverture des cours: 5 novembre 1900, à 2 h. du soir. Clôture: 16 mars 1901. Age d'admission: 16 ans. Dernier délai d'inscription 27 octobre. Produire: Acte de naissance, certificat de vaccination, carnet scolaire ou certificat d'études.

Auditeurs admis moyennant paiement de la finance d'inscription et de fr. 5 par heure de cours hebdomadaire.

Le programme des cours sera expédié gratis sur demande adressée au directeur.

## VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

de Frs. 30 à Frs. 100  pour Dames et Messieurs


**J. Rathgeb-Moulin** Rue de Bourg, 20  
**LAUSANNE**

**GILETS DE CHASSE — CALEÇONS — CHEMISES**

Draperie et Nouveautés pour Robes

 *Trousseaux complets* 

AGENCE DE PUBLICITE

**H** **aasenstein &** **V** **ogler** 

Téléphone 

**LAUSANNE**

11, rue du Grand-Chêne, 11  
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de Lausanne, du Canton,  
de la Suisse et de l'Etranger.

TARIFS ORIGINAUX

DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION

DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

ATELIER DE RELIURE

**CH. MAULAZ**

*Escaliers-du-Marché, 23*

— LAUSANNE —

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

## Spécialité de Chemises

**Grand choix** de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

— CONFECTION SUR MESURE —

CHEZ

**CONSTANT GACHET, AUBONNE**

## Grande fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

*Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,*

**LAUSANNE, PLACE CENTRALE**

**Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.**

# FÆTISCH FRÈRES

Editeurs de Musique - LAUSANNE

## NOUVEAUTÉS

—  Musique religieuse pour Noël.  —

Toutes ces œuvres seront envoyées à l'examen sur demande.

### QUATRE NOËLS

pour chœur de femmes avec accompagnement de l'orgue ou harmonium,

par

**T. STRONG.**

Prix : en 1 cahier, partition net fr. 4.50. Par numéros séparés : N° 1, fr. 1.50. N° 2, fr. 1.—. N° 3 et 4 à fr. 2.— chacun.

*Kling, H.* Louange à Dieu, chœur à 3 voix égales avec accompagnement d'Orgue (harmonium ou piano),  
partition 3.—  
parties 0.25  
Cantique de Noël, chant et piano 1.50  
chœur à 4 voix mixtes 0.50  
chœur à 4 voix d'hommes 1.—  
chœur à 3 voix égales 0.30  
Chant de Noël, chant et piano 2.—

#### Chœurs mixtes

*North, C.* Noël. La terre a tressailli 1.50  
*Bischoff, J.* Soir de Noël 0.50  
*Nossek, C.* Chant de Noël 0.50  
*Lauber, E.* Noël 0.50  
*Sinigaglia, L.* Noël 1.—  
*Adam, A.* Cantique de Noël 0.50  
*Schumann, R.* Chant de Noël 0.25

#### Chœurs mixtes

*Bost, L.* Noël! Noël! 0.60  
*Bischoff, J.* Noël! Le cantique des anges 1.—

#### A 3 voix égales.

*North, C.* Op. 24-6. Chants de Noël 0.25  
Op. 33 6. Noël de J. G. Aiblinger (sous presse).

*Kling, H.* Chant de Noël 0.25  
*Chassain, R.* La Noël des petits enfants 0.25  
*Adam, A.* Cantique de Noël 0.25  
*Schumann, R.* Chant de Noël 0.25  
*D. royelle, U.* Noël 0.25

#### Chœurs à 4 voix d'hommes.

*Nossek, C.* Noël 1.—  
*Uffolz, P.* Noël 1.50  
*North, C.* Chant de Noël 1.50  
*Adam, A.* Cantique de Noël 0.50  
*Schumann, R.* Chant de Noël 0.50

Demandez les grands succès :

**Løwe, C.** La Montre, célèbre ballade, mezzo-soprano ou baryton . . . . . Fr. 1.50

**Ganz, R.** Noël en rêve. . . . . Fr. 2.—

**Grünholzer, K.** Sur la montagne. 7 mélodies. 2<sup>me</sup> édition . . . . . Fr. 2.—

**Album populaire suisse.** 40 mélodies nationales pour piano (chant ad lib.) . . . . . Fr. 3.—

Le même pour violon, flûte, cornet, clarinette ou bugle . . . . . Fr. 1.50

Sous presse :

### RINCK-NORTH-CANTATE DE NOËL

à 4 voix mixtes (solo et chœurs), avec accompagnement d'orgue (harmonium ou piano).

XXXVI<sup>me</sup> ANNEE — N<sup>o</sup> 44.

LAUSANNE — 3 novembre 1900.



# L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUNIS ·)

## ORGANE

DE LA

### SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

**FRANÇOIS GUEX**, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

**ALEXIS REYMOND**, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

**MARIUS PERRIN**, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur, Chalet-à-Gobet.



PRIX  
de  
l'abonnement :

Suisse,  
5 fr.

Etranger,  
fr. 7.50.

On peut  
s'abonner et  
remettre  
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT  
Lausanne.

R. LUGER 1898

# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

<b>Genève.</b>		<b>Valais.</b>	
MM. <b>Baatar</b> , Lucien, prof.,	Genève.	M. <b>Blanchut</b> , F., inst.,	Collonges.
<b>Bosier</b> , William, prof.,	Genève.	<b>Vaud.</b>	
<b>Grosgurin</b> , L., inst.,	Genève.	MM. <b>Cloux</b> , F.,	Essertines.
<b>Pesson</b> , Ch., inst.	Genève.	<b>Dérian</b> , J.,	Dizy.
<b>Jura Bernois.</b>		<b>Cornamusaz</b> , F.,	Trey.
MM. <b>Chatelain</b> , G., inspect.,	Porrentruy.	<b>Rochat</b> , P.,	Yverdon.
<b>Mercerat</b> , E., inst.	Sonvillier.	<b>Jayet</b> , L.,	Lausanne.
<b>Duvoisin</b> , H., direct.,	Delémont.	<b>Visinand</b> , L.,	Lausanne.
<b>Schaller</b> , G., direct.,	Porrentruy.	<b>Faillettaz</b> , G.,	Gimel.
<b>Gylam</b> , A., inspecteur,	Corgémont.	<b>Briod</b> , E.,	Fey.
<b>Baumgartner</b> , A., inst.,	Bienne.	<b>Martin</b> , H.,	Mézières.
<b>Neuchâtel.</b>		<b>Magnin</b> , J.,	Préverenges.
MM. <b>Thiébaud</b> , A., inst.,	Locle.	<b>Suisse allemande.</b>	
<b>Grandjean</b> , A., inst.,	Locle.	M. <b>Fritschi</b> , Fr., président	
<b>Brandt</b> , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
<b>Fribourg.</b>			
M. <b>Genoud</b> , Léon, directeur,	Fribourg.		
		Tessin : M. Nizzola.	

## Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. <b>Buchet</b> , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire,	Berne.	MM. <b>Perrin</b> , Marius, adjoint, trésorier,	Lausanne.
<b>Gagnaux</b> , L., syndic, président effectif,	Lausanne.	<b>Sonnay</b> , adjoint, secrétaire,	Lausanne.
<b>Burdet</b> , L., instituteur, vice-président,	Lutry.		

## RENTES VIAGÈRES

différées à volonté.

Ce nouveau mode d'assurance se prête avantageusement au placement d'épargnes. Les versements de sommes quelconques destinées à l'achat de rentes peuvent se faire en tout temps. Le moment où la rente doit être servie est entièrement au gré du rentier qui ajourne sa décision suivant sa convenance. C'est le livret de la caisse d'épargne adapté à l'assurance de rentes. Le montant de la rente correspondant à la totalité ou à une part des versements peut être calculé par le rentier à l'aide du prospectus.

Les tarifs, prospectus et comptes rendus sont remis gratuitement par la Direction ou par l'agence à toute personne qui en fait la demande.

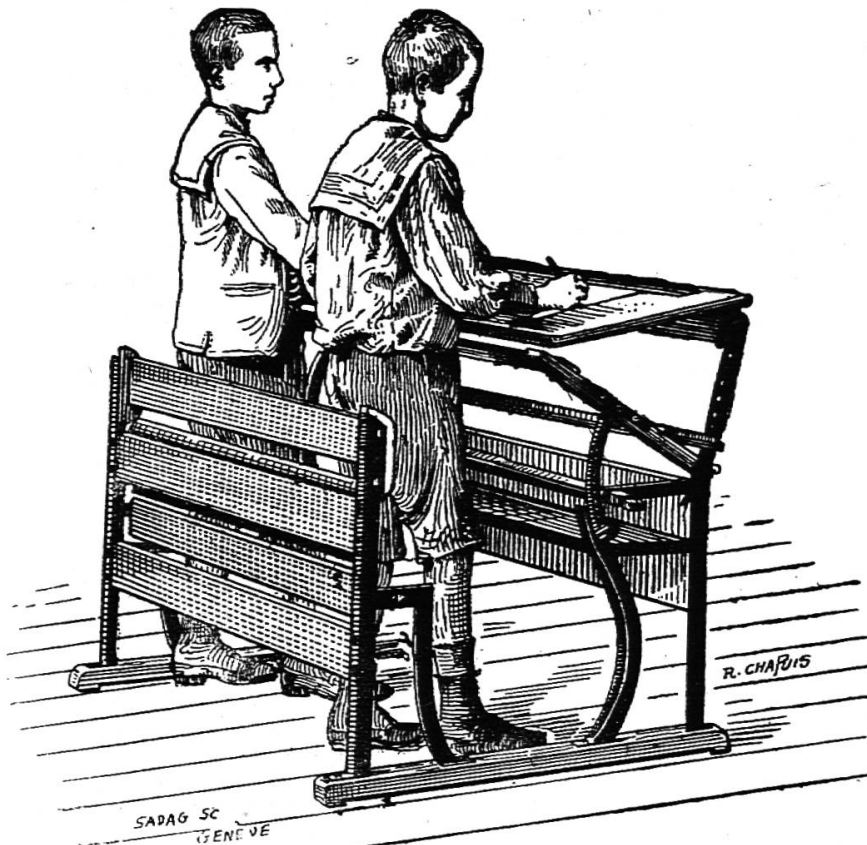
Société suisse  
d'Assurances générales sur la vie humaine  
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse  
à ZURICH

PUPIETRES HYGIENIQUES

# A. MAUGHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Paris 1900

Groupe I. Classe I.

MÉDAILLE D'OR

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

## Pupitre officiel

DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

*S'adapte à toutes les tailles.*

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc  
47 fr. 50

Même modèle avec chaises:  
47 fr. 50

Attestations et prospectus  
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris — Médaille d'or.





EN SOUSCRIPTION  
à la Librairie F. PAYOT & C<sup>ie</sup>, Lausanne

Indispensable à tous les membres du corps enseignant

# Nouveau Larousse Illustré

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE UNIVERSEL

EN SEPT VOLUMES

EN SEPT VOLUMES

Le **Nouveau Larousse illustré** est rédigé par des écrivains et des savants éminents. Il donne l'**essentiel** pour toutes les branches des connaissances humaines : Histoire, — Géographie, — Biographie, — Mythologie, — Sciences mathématiques, — Sciences physiques et naturelles, — Chimie, — Médecine, — Economie rurale, — Pédagogie, etc.

Le **Nouveau Larousse illustré** est illustré de **milliers de gravures** qui complètent le texte et le rendent plus compréhensible. Des **tableaux synthétiques** et de **magnifiques planches en couleurs** facilitent dans l'esprit du lecteur la formation des vues d'ensemble et des idées générales.

Enfin, des **cartes** en noir et en couleurs, soigneusement mises à jour, forment un ensemble de documents géographiques aussi précieux qu'abondants.

Le **Nouveau Larousse illustré** est d'une incontestable supériorité sur toutes les encyclopédies parues jusqu'à ce jour.

La modicité du prix de souscription et les facilités de paiement le mettent à la portée de tous.

**Prix actuel de la souscription :**

**180 francs** en fascicules, en séries ou en volumes brochés.

**215 francs** en volumes reliés demi-chagrin, fers spéciaux.

**Les 3 volumes déjà parus sont fournis immédiatement à chaque souscripteur.**

Facilité de paiement : Remboursements mensuels de 5 francs.

Celui qui

désire employer une excellente

**Gomme à effacer**

DOIT ACHETER LE



(GOMME FÉDÉRALE)

patenté

# SIMPLIFICATION

DE L'ENSEIGNEMENT

## DE LA SYNTAXE FRANÇAISE

(Arrêté du 31 juillet 1900.)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 5 de la loi du 27 février 1880 ;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Arrête :

**Article premier.** — Dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique, qui comportent des épreuves spéciales d'orthographe, il ne sera pas compté de fautes aux candidats pour avoir usé des tolérances indiquées dans la liste annexée au présent arrêté.

La même disposition est applicable au jugement des diverses compositions rédigées en langue française, dans les examens ou concours dépendant du Ministère de l'Instruction publique qui ne comportent pas une épreuve spéciale d'orthographe.

**Art. 2.** — Dans les établissements d'enseignement public de tout ordre, les usages et prescriptions contraires aux indications énoncées dans la liste annexée au présent arrêté ne seront pas enseignés comme règles.

Georges LEYGUES.

### LISTE ANNEXÉE A L'ARRÊTÉ DU 31 JUILLET 1900

#### SUBSTANTIF

**Nombre des substantifs.** — **Témoin.** Placé en tête d'une proposition, ce mot pourra rester invariable ou prendre la marque du pluriel, si le substantif qui le suit est au pluriel. Ex. : *témoin* ou *témoins les victoires qu'il a remportées*. La même liberté sera accordée pour le mot *témoin* dans la locution *prendre à témoin*. Ex. : *je vous prends tous à témoin* ou *à témoins*.

**Pluriel ou singulier.** — Dans toutes les constructions où le sens permet de comprendre le substantif complément aussi bien au singulier qu'au pluriel, on tolérera l'emploi de l'un ou de l'autre nombre. Ex. : *des habits de femme* ou *de femmes*; — *des confitures de groseille* ou *de groseilles*; — *des prêtres en bonnet carré* ou *en bonnets carrés*; — *ils ont ôté leur chapeau* ou *leurs chapeaux*.

#### SUBSTANTIFS DES DEUX GENRES

**1. Aigle.** — L'usage actuel donne à ce substantif le genre masculin. Les auteurs les plus classiques l'ont aussi employé au féminin. On tolérera le féminin comme le masculin. Ex. : *un aigle* ou *une aigle*.

**2. Amour, orgue.** — L'usage actuel donne à ces deux mots le genre masculin. Au pluriel, on tolérera indifféremment le genre masculin ou le genre féminin. Ex. : *les grandes orgues*; — *un des plus beaux orgues*.

3. **Délice et délices** sont, en réalité, deux mots différents. Le premier est d'un usage rare et peu recherché. Il est inutile de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices.

4. **Automne, enfant.** — Ces deux mots étant des deux genres, il est inutile de s'en occuper particulièrement. Il en est de même de tous les substantifs qui sont indifféremment des deux genres.

5. **Gens, orge.** — On tolérera, dans toutes les constructions, l'accord de l'adjectif au féminin avec le mot *gens*. Ex. : *instruits* ou *instruites par l'expérience, les vieilles gens sont soupçonneuses* ou *soupçonneux*.

On tolérera l'emploi du mot *orge* au féminin sans exception : *orge carrée, orge mondée, orge perlée*.

6. **Hymne.** — Il n'y a pas de raison suffisante pour donner à ce mot deux sens différents, suivant qu'il est employé au masculin ou au féminin. On tolérera les deux genres, aussi bien pour les chants nationaux que pour les chants religieux. Ex. : *un bel hymne* ou *une belle hymne*.

7. **Œuvre.** — Si, dans quelques expressions, ce mot est employé au masculin, cet usage est fondé sur une différence de sens bien subtile. On tolérera l'emploi du mot au féminin dans tous les sens. Ex. : *une grande œuvre, la grande œuvre*.

8. **Pâques.** — On tolérera l'emploi de ce mot au féminin aussi bien pour désigner une date que la fête religieuse. Ex. : *à Pâques prochain* ou *à Pâques prochaines*.

9. **Période.** Même au sens spécial où on exige actuellement le genre masculin, on tolérera l'emploi de ce mot au féminin. Ex. : *arriver à la plus haute période* ou *au plus haut période*.

## PLURIEL DES SUBSTANTIFS

**Pluriel des noms propres.** — La plus grande obscurité régnant dans les règles et les exceptions enseignées dans les grammaires, on tolérera dans tous les cas que les noms propres, précédés de l'article pluriel, prennent la marque du pluriel. Ex. : *les Corneilles* comme les *Gracques*, — *des Virgiles* (exemplaires) comme *des Virgiles* (éditions).

Il en sera de même pour les noms propres de personnes désignant les œuvres de ces personnes. Ex. : *des Meissonniers*.

**Pluriel des noms empruntés à d'autres langues.** — Lorsque ces mots sont tout à fait entrés dans la langue française, on tolérera que le pluriel soit formé suivant la règle générale. Ex. : *des excéats* comme *des déficits*.

## NOMS COMPOSÉS

**Noms composés.** — Les mêmes noms composés se rencontrent aujourd'hui tantôt avec le trait d'union, tantôt sans trait d'union. Il est inutile de fatiguer les enfants à apprendre des contradictions que rien ne justifie. L'absence de trait d'union dans l'expression *pommes de terre* n'empêche pas cette expression de former un véritable mot composé aussi bien que *chef-d'œuvre*, par exemple.

Chacun restera libre de se conformer aux règles actuelles; mais on tolérera la simplification des règles relatives aux noms composés d'après les principes suivants :

1° **Noms composés d'un verbe suivi d'un substantif.** — On pourra les écrire en un seul mot formant le pluriel d'après la règle générale.

Ex. : *un essuimain, des essuimains; un abatjour, des abatjours; — un fessemathieu, des fessemathieux; — un gagnepetit, des gagnepetits; — un gardecôte, des gardecôtes.*

Mais on conservera les deux mots séparés dans les expressions comme *garde forestier, garde général*, où la présence de l'adjectif indique clairement que *garde* est un substantif.

2° **Noms composés d'un substantif suivi d'un adjectif.** — On pourra réunir ou séparer les deux éléments. Les deux mots ou le mot composé formeront le pluriel d'après la règle générale. Ex. : *un coffre fort ou coffrefort, des coffres forts ou coffreforts.*

3° **Noms composés d'un adjectif suivi d'un substantif.** — Même liberté. Ex. : *une basse cour ou bassecour, des basses cours ou bassecours; — un blanc seing ou blancseing, des blancs seings ou blancseings; — un blanc bec ou blancbec, des blancs becs ou blancbecs.*

On exceptera *bonhomme* et *gentilhomme*, mots pour lesquels l'usage a établi un pluriel intérieur sensible à l'oreille : *des bonshommes, des gentilshommes.*

On pourra écrire en un seul mot, sans apostrophe : *grandmère, grandmesse, grandroute.*

4° **Noms composés d'un adjectif et d'un substantif désignant un objet nouveau appelé du nom d'une de ses qualités.** Même liberté. Ex. : *un rouge gorge ou rougegorge, des rouges gorges ou rougegorges.*

5° **Noms composés de deux adjectifs désignant une personne ou une chose.** — Les deux mots pourront s'écrire séparément, sans trait d'union, chacun gardant sa vie propre. Ex. : *un sourd muet, une sourde muette, des sourds muets, des sourdes muettes; — douce amère, etc.*

6° **Noms composés de deux substantifs construits en apposition.** — On pourra ou écrire les deux mots séparément, chacun formant son pluriel d'après la règle générale, ou les réunir, sans trait d'union, en un seul mot qui ne prendra qu'une fois, à la fin, la marque du pluriel. Ex. : *un chou fleur ou choufleur, des choux fleurs ou choux-fleurs; — un chef lieu ou cheflieu, des chefs lieux ou cheflieux.*

7° **Noms composés de deux substantifs ou d'un substantif et d'un adjectif dont l'un est en réalité le complément de l'autre, sans particule marquant l'union.** — On pourra toujours réunir les deux mots en un seul, prenant à la fin la marque du pluriel d'après la règle générale. — Ex. : *un timbreposte, des timbrepostes; — un terreplein, des terrepleins.*

Pour les mots *hôtel Dieu, fête Dieu*, il semble préférable de conserver l'usage actuel et de séparer les éléments constitutifs. Cependant, on ne comptera pas de faute à ceux qui réuniront les deux substantifs en un seul mot : *hôteldieu, fêtedieu.*

Quant au pluriel des mots *hôtel Dieu, fête Dieu, bain marie*, il n'y a pas lieu de s'en occuper, puisque ces mots sont inusités au pluriel. Il est inutile aussi de s'occuper, dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices du pluriel, du mot *trou madame*, désignant un jeu inusité aujourd'hui.

8° **Noms composés d'un adjectif numéral pluriel et d'un substantif ou d'un adjectif.** — On pourra les écrire en un seul mot et laisser au second la marque du pluriel, même au singulier. Ex. : *un troismâts, des troismâts; — un troisquarts, des troisquarts.*

9° Noms composés de deux substantifs unis par une particule indiquant le rapport qui existe entre eux. — On écrira séparément les éléments de ces mots en observant avec chacun les règles générales de la syntaxe. Ex. : *un chef d'œuvre, des chefs d'œuvre*; — *un pot au feu; des pots au feu; un pied d'alouette, des pieds d'alouette; un tête à tête, des tête à tête.*

10° Noms composés d'éléments variés empruntés à des substantifs, à des verbes, à des adjectifs, à des adverbes, à des mots étrangers. — On tolérera la séparation ou la réunion des éléments. Si on les réunit en un seul mot, celui-ci pourra former son pluriel comme un mot simple. Ex. : *un chassé croisé ou un chassécroisé, des chassés croisés ou des chassécroisés; un fier à bras ou un fierabras, des fiers à bras ou des fierabras; un pique nique ou un piquenique, des pique niques ou des piqueniques; un soi disant ou un soidisant, des soi disant ou des soidisants; — un te Deum ou un tedeum, des te Deum ou des tedeums; — un ex voto ou un exvoto, des ex voto ou des exvotos; — un vice roi ou un viceroi, des vice rois ou des vicerois; un en tête ou un entête, des en têtes ou des entêtes; une plus (moins) value ou une plusvalue, moinsvalue, des plus (moins) value ou des plusvalues, moinsvalues; un gallo romain ou un galloromain, des gallo romains ou des galloromains.*

Il est inutile de s'occuper du mot *sot l'y laisse*, si étrangement formé.

D'une manière générale, il est inutile de compliquer l'enseignement élémentaire et les exercices du pluriel des noms composés tels que *laisser aller, ouï dire*, qui, à cause de leur signification, ne s'emploient pas au pluriel.

**Trait d'union.** — Même quand les éléments constitutifs des noms composés seront séparés dans l'écriture, on n'exigera jamais de trait d'union.

## ARTICLE

**Article devant les noms propres de personnes** — L'usage existe d'employer l'article devant certains noms de famille italiens : *le Tasse, le Corrège*, et quelquefois à tort devant les prénoms : *(le) Dante, (le) Guide*. — On ne comptera pas comme faute l'ignorance de cet usage.

Il règne aussi une grande incertitude dans la manière d'écrire l'article qui fait partie de certains noms propres français : *la Fontaine, la Fayette ou Lafayette*. Il convient d'indiquer dans les textes dictés, si, dans les noms propres qui contiennent un article, l'article doit être séparé du nom.

**Article supprimé.** — Lorsque deux adjectifs unis par *et* se rapportent au même substantif de manière à désigner en réalité deux choses différentes, on tolérera la suppression de l'article devant le second adjectif. Ex. : *l'histoire ancienne et moderne, comme l'histoire ancienne et la moderne.*

**Article partitif.** — On tolérera *du, de la, des*, au lieu de *de* partitif, devant un substantif précédé d'un adjectif. Ex. : *de ou du bon pain, de bonne viande ou de la bonne viande, de ou des bons fruits.*

**Article devant plus, moins, etc.** — La règle qui veut qu'on emploie *le plus, le moins, le mieux*, comme un neutre invariable devant un adjectif indiquant le degré le plus élevé de la qualité possédée par le substantif, qualifié sans comparaison avec d'autres objets, est très

subtile et de peu d'utilité. Il est superflu de s'en occuper dans l'enseignement élémentaire et dans les exercices. On tolérera *le plus, la plus, les plus, les moins, les mieux, etc.*, dans des constructions telles que : *on a abattu les arbres le plus ou les plus exposés à la tempête.*

### ADJECTIF

**Accord de l'adjectif.** — Dans la locution *se faire fort de*, on tolérera l'accord de l'adjectif. Ex. : *se faire fort, forte, forts, fortes de...*

**Adjectifs construits avec plusieurs substantifs.** — Lorsqu'un adjectif qualificatif suit plusieurs substantifs de genres différents, on tolérera toujours que l'adjectif soit construit au masculin pluriel, quel que soit le genre du substantif le plus voisin. Ex. : *appartements et chambres meublés.* On tolérera aussi l'accord avec le substantif le plus rapproché. Ex. : *un courage et une foi nouvelle.*

**Nu, demi, feu.** — On tolérera l'accord de ces adjectifs avec le substantif qu'ils précèdent. Ex. : *nu ou nus pieds, une demi ou demie heure* (sans trait d'union entre les mots), *feu ou feue la reine.*

**Adjectifs composés.** — On tolérera la réunion des deux mots constitutifs en un seul mot, qui formera son féminin et son pluriel d'après la règle générale. Ex. : *nouveauté, nouveauté, nouveautés, nouveautés; courtvêtu, courtvêtue, courtvêtus, courtvêtues, etc.*

Mais les adjectifs composés qui désignent des nuances, étant devenus, par suite d'une ellipse, de véritables substantifs invariables, on les traitera comme des mots invariables. Ex. : *des robes bleu clair, vert d'eau, etc.*, de même qu'on dit *des habits marron.*

**Participes passés invariables.** — Actuellement, les participes *approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, excepté, non compris, y compris, ôté, passé, supposé, vu*, placés avant le substantif auquel ils sont joints, restent invariables. *Excepté* est même déjà classé parmi les prépositions. On tolérera l'accord facultatif pour ces participes, sans exiger l'application de règles différentes suivant que ces mots sont placés au commencement ou dans le corps de la proposition, suivant que le substantif est ou n'est pas déterminé. Ex. : *ci joint ou ci jointes les pièces demandées* (sans trait d'union entre *ci* et le participe); — *je vous envoie ci joint ou ci jointe copie de la pièce.*

On tolérera la même liberté pour l'adjectif *franc*. Ex. : *envoyer franc de port ou franche de port une lettre.*

**Avoir l'air.** — On permettra d'écrire indifféremment : *elle a l'air doux ou douce, spirituel ou spirituelle.* On n'exigera pas la connaissance d'une différence de sens subtile suivant l'accord de l'adjectif avec le mot *air* ou avec le mot désignant la personne dont on indique l'air.

**Adjectifs numéraux.** — *Vingt, cent.* La prononciation justifie dans certains cas la règle actuelle, qui donne un pluriel à ces deux mots quand ils sont multipliés par un autre nombre. On tolérera le pluriel de *vingt* et de *cent*, même lorsque ces mots sont suivis d'un autre adjectif numéral. Ex. : *quatre vingt ou quatre vingts dix hommes; — quatre cent ou quatre cents trente hommes.*

Le trait d'union ne sera pas exigé entre le mot désignant les unités et le mot désignant les dizaines. Ex. : *dix sept.*

Dans la désignation du millésime, on tolérera *mille* au lieu de *mil*, comme dans l'expression d'un nombre. Ex. : *l'an mil huit cent quatre vingt dix ou l'an mille huit cents quatre vingts dix.*

## ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS, INDÉFINIS ET PRONOMS

**Ce.** — On tolérera la réunion des particules *ci* et *là* avec le pronom qui les précède, sans exiger qu'on distingue *qu'est ceci*, *qu'est cela* de *qu'est ce ci*, *qu'est ce là*. — On tolérera la suppression du trait d'union dans ces constructions.

**Même.** — Après un substantif ou un pronom au pluriel, on tolérera l'accord de *même* au pluriel et on n'exigera pas de trait d'union entre *même* et le pronom. Ex. : *nous mêmes*, *les dieux mêmes*.

**Tout.** — On tolérera l'accord du mot *tout* aussi bien devant les adjectifs féminins commençant par une voyelle ou par une *h* muette que devant les adjectifs féminins commençant par une consonne ou par une *h* aspirée. Ex. : *des personnes tout heureuses* ou *toutes heureuses*; — *l'assemblée tout entière* ou *toute entière*.

Devant un nom de ville on tolérera l'accord du mot *tout* avec le nom propre, sans chercher à établir une différence un peu subtile entre des constructions comme *toute Rome* et *tout Rome*.

On ne comptera pas de fautes non plus à ceux qui écriront indifféremment, en faisant parler une femme, *je suis tout à vous* ou *je suis toute à vous*.

Lorsque *tout* est employé avec le sens indéfini de *chaque*, on tolérera indifféremment la construction au singulier ou au pluriel du mot *tout* et du substantif qu'il accompagne. Ex. : *des marchandises de toute sorte* ou *de toutes sortes*; — *la sottise est de tout (tous) temps* et *de tout (tous) pays*.

**Aucun.** — Avec une négation, on tolérera l'emploi de ce mot aussi bien au pluriel qu'au singulier. Ex. : *ne faire aucun projet* ou *aucuns projets*.

**Chacun.** — Lorsque ce pronom est construit après le verbe et se rapporte à un mot pluriel sujet ou complément, on tolérera indifféremment, après *chacun*, le possessif *son*, *sa*, *ses* ou le possessif *leur*, *leurs*. Ex. : *ils sont sortis chacun de son côté* ou *de leur côté*; — *remettre des livres chacun à sa place* ou *à leur place*.

## VERBE

**Verbes composés.** — On tolérera la suppression de l'apostrophe et du trait d'union dans les verbes composés. Ex. : *entrouvrir*, *entrecroiser*.

**Trait d'union.** — On tolérera l'absence de trait d'union entre le verbe et le pronom sujet placé après le verbe. Ex. : *est il ?*

**Différence du sujet apparent et du sujet réel.** — Ex. : *sa maladie sont des vapeurs*. Il n'y a pas lieu d'enseigner de règles pour des constructions semblables, dont l'emploi ne peut être étudié utilement que dans la lecture et l'explication des textes. C'est une question de style et non de grammaire, qui ne saurait figurer ni dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

**Accord du verbe précédé de plusieurs sujets non unis par la conjonction *et*.** — Si les sujets ne sont pas résumés par un mot indéfini tel que *tout*, *rien*, *chacun*, on tolérera toujours la construction du verbe au pluriel. Ex. : *sa bonté, sa douceur le font admirer*.

**Accord du verbe précédé de plusieurs sujets au singulier unis par *ni*, *comme*, *avec*, *ainsi que* et autres locutions équivalentes.** — On tolérera toujours le verbe au pluriel. Ex. : *ni la douceur ni la force n'y peuvent rien* ou *n'y peut rien*; — *la santé comme la fortune demandent à être ménagées* ou *demande à être ménagée*; *le général avec quelques officiers sont sortis* ou *est sorti du camp*; — *le chat ainsi que le tigre sont des carnivores* ou *est un carnivore*.

**Accord du verbe quand le sujet est un mot collectif.** — Toutes les fois que le collectif est accompagné d'un complément au pluriel, on tolérera l'accord du verbe avec le complément. Ex. : *un peu de connaissances suffit ou suffisent.*

**Accord du verbe quand le sujet est plus d'un.** — L'usage actuel étant de construire le verbe au singulier avec le sujet *plus d'un*, on tolérera la construction du verbe au singulier, même lorsque *plus d'un* est suivi d'un complément au pluriel. Ex. : *plus d'un de ces hommes était ou étaient à plaindre.*

**Accord du verbe précédé de un de ceux (une de celles) qui.** — Dans quels cas le verbe de la proposition relative doit-il être construit au pluriel, et dans quels cas au singulier ? C'est une délicatesse de langage qu'on n'essayera pas d'introduire dans les exercices élémentaires ni dans les examens.

**C'est, ce sont.** — Comme il règne une grande diversité d'usage relativement à l'emploi régulier de *c'est* et de *ce sont*, et que les meilleurs auteurs ont employé *c'est* pour annoncer un substantif au pluriel ou un pronom de la troisième personne au pluriel, on tolérera dans tous les cas l'emploi de *c'est* au lieu de *ce sont*. Ex. : *c'est ou ce sont des montagnes et des précipices.*

**Concordance ou correspondance des temps.** — On tolérera le présent du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions subordonnées dépendant de propositions dont le verbe est au conditionnel. Ex. : *il faudrait qu'il vienne ou qu'il vînt.*

## PARTICIPE

**Participe présent ou adjectif verbal.** — Il convient de s'en tenir à la règle générale d'après laquelle on distingue le participe de l'adjectif en ce que le premier indique l'action, et le second l'état. Il suffit que les élèves et les candidats fassent preuve de bon sens dans les cas douteux. On devra éviter avec soin les subtilités dans les exercices. Ex. : *des sauvages vivent errant ou errants dans les bois.*

**Participe passé.** — La règle d'accord enseignée actuellement à propos du participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir* a toujours été plus ou moins contestée par les écrivains et par les grammairiens. Peu à peu, elle s'est compliquée de plus en plus; les exceptions sont devenues de plus en plus nombreuses, suivant la forme du complément qui précède le participe, suivant que le même verbe est employé au sens propre ou au sens figuré, suivant que d'autres verbes accompagnent le participe. En outre, elle tombe en désuétude. Il paraît inutile de s'obstiner à maintenir artificiellement une règle qui n'est qu'une cause d'embarras dans l'enseignement, qui ne sert à rien pour le développement de l'intelligence, et qui rend très difficile l'étude du français aux étrangers.

Il n'y a rien à changer à la règle d'après laquelle le participe passé construit comme épithète doit s'accorder avec le mot qualifié, et construit comme attribut avec le verbe *être* ou un verbe intransitif doit s'accorder avec le sujet. Ex. : *des fruits gâtés; — ils sont tombés; — elles sont tombées.*

Pour le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir*, on tolérera qu'il reste invariable dans tous les cas où on prescrit aujourd'hui de le faire accorder avec le complément. Ex. : *les livres que j'ai lu ou lus; — les fleurs qu'elles ont cueilli ou cueillies; — la peine que j'ai pris ou prise.*



Pour le participe passé des verbes réfléchis, on tolérera aussi qu'il reste invariable dans tous les cas où on prescrit aujourd'hui de le faire accorder. Ex. : *elles se sont tu* ou *tues*; — *les coups que nous nous sommes donné* ou *donnés*.

### ADVERBE

**Ne dans les propositions subordonnées.** — L'emploi de cette négation dans un très grand nombre de propositions subordonnées donne lieu à des règles compliquées, difficiles, abusives, souvent en contradiction avec l'usage des écrivains les plus classiques.

Sans faire de règles différentes suivant que les propositions dont elles dépendent sont affirmatives ou négatives ou interrogatives, on tolérera la suppression de la négation *ne* dans les propositions subordonnées dépendant de verbes ou de locutions signifiant :

*Empêcher, défendre, éviter que, etc.* Ex. : *défendre qu'on vienne* ou *qu'on ne vienne*.

*Craindre, désespérer, avoir peur, de peur que, etc.* Ex. : *de peur qu'il aille* ou *qu'il n'aille*.

*Douter, contester, nier que, etc.* Ex. : *je ne doute pas que la chose soit vraie* ou *ne soit vraie*.

*Il tient à peu, il ne tient pas à, il s'en faut que, etc.* Ex. : *il ne tient pas à moi que cela se fasse* ou *ne se fasse*.

On tolérera de même la suppression de cette négation après les comparatifs et les mots indiquant une comparaison : *autre, autrement que, etc.* Ex. : *l'année a été meilleure qu'on l'espérait* ou *qu'on ne l'espérait*; — *les résultats sont autres qu'on le croyait* ou *qu'on ne le croyait*.

De même, après les locutions à moins que, avant que. Ex. : *à moins qu'on accorde le pardon* ou *qu'on n'accorde le pardon*.

### OBSERVATION

Il conviendra, dans les examens, de ne pas compter comme fautes graves celles qui ne prouvent rien contre l'intelligence et le véritable savoir des candidats, mais qui prouvent seulement l'ignorance de de quelque finesse ou de quelque subtilité grammaticale. Ainsi, notamment, il conviendra de compter très légèrement : 1° les fautes portant sur les substantifs qui changent de genre suivant qu'ils sont employés au sens abstrait ou au sens concret, tels que *aide, garde, manœuvre, etc.*, ou qui changent légèrement de sens en changeant de genre, tels que *couple, merci, relâche, etc.*; 2° les fautes relatives au pluriel spécial de certains substantifs, particulièrement dans les langues techniques, tels que *aïeuls* et *aïeux, ciel* et *cieux, œils* et *yeux, travaux* et *travaux, etc.*; 3° les fautes relatives à l'emploi ou à la suppression de l'article ou à l'emploi de prépositions différentes devant les noms propres masculins désignant des pays. Ex. : *aller en Danemark, en Portugal, mais aller au Japon, au Brésil*.

Vu pour être annexé à l'arrêté du 31 juillet 1900.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,*

GEORGES LEYGUES.

(*Journal officiel* des 1<sup>er</sup> et 7 août 1900 ; *Bulletin administratif de l'Instruction publique*, 1900, n° 1430.)